



**L'ALVE crée des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale pour apporter son soutien aux personnes en souffrance psychique vivant dans la cité.**

## **QU'EST CE QU'UN S.A.V.S.**

### **UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE**

Chargée d'accompagner la personne en souffrance psychique dans une dynamique de développement social, elle peut être assistée de bénévoles.

#### **DES VALEURS**

**LA DIGNITE:** La personne accueillie est accompagnée dans le respect de son identité physique, morale, affective et spirituelle. Elle est considérée comme citoyen avec ses droits et ses devoirs.

**LA LIBERTE D'EXPRESSION:** La personne bénéficie d'un droit de parole et d'écoute. Ce droit est fondateur de l'élaboration d'un projet individualisé. Il concourt à la qualité relationnelle et à la reconnaissance du sujet dans sa singularité. L'usager est donc placé au centre du dispositif..

**LA CONFIDENTIALITÉ:** Tous les personnels sont tenus au devoir de réserve et au respect de l'intimité des personnes.

**LA VALORISATION DES POTENTIELS:** Le centrage sur les aptitudes et les compétences acquises ou à développer, sans nier les difficultés, permet d'accéder à une plus grande autonomie.

#### **DES MISSIONS**

A partir d'un contrat - projet élaboré avec la personne et inscrit dans la durée:

**LA REINSERTION:** En optimisant les capacités persistantes de la personnes et en atténuant les difficultés.

**L'ACCOMPAGNEMENT:** En offrant un soutien pour que la personne puisse aller le plus loin possible vers une intégration dans le tissu social.

**LA RÉHABILITATION:** En favorisant l'autonomie afin que le sujet exerce pleinement son rôle de citoyen et participe de façon effective à la vie sociale.

**L'ENTRAIDE:** En développant la sociabilisation.

## **DES MOYENS**

Un espace d'accueil et de convivialité.

Des entretiens individualisés.

Des ateliers (théâtre, écriture, musique, marche, informatique, cuisine, loisirs...).

Des modules d'apprentissage (communication, vie quotidienne...).

Des groupes d'entraide, un travail en réseau.

Des visites à domicile, des accompagnements dans les diverses démarches.

## **PROCEDURES D'ADMISSION AU S.A.V.S.**

Elle est subordonnée à l'accord de la CDAPH\* et de l'aide sociale.

Le S.A.V.S. s'adresse à des personnes adultes, âgées de 18 ans et plus, présentant un handicap psychique, qui sont stabilisées, vivant dans le département de l'Essonne.

### **Les demandes d'admission s'effectuent:**

- par l'intermédiaire de la psychiatrie de secteur, de médecins libéraux, de travailleurs sociaux ...

\* **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées**

## **Les adresses**



**L'Appr'Hoche**  
25 rue Hoche  
91260 Juvisy-sur-Orge  
Tél. 01 69 84 72 64  
Fax. 01 69 24 22 89  
Email: [apprhoche@alve.fr](mailto:apprhoche@alve.fr)



**L'Escapal**  
4 rue d'Ardenay  
91120 Palaiseau  
Tél. 01 69 31 76 38  
Fax. 01 60 10 15 98  
Email: [escapal@alve.fr](mailto:escapal@alve.fr)

